

DÉCLARATION DU FORUM DES ÎLES DU PACIFIQUE

INTERVENTION DE HEREMOANA MAAMAATUAIAHUTAPU

Dialogue interactif 5 : Rendre la pêche durable et permettre aux petits pêcheurs artisanaux d'accéder aux ressources marines et aux marchés

Mardi 17 juin 2022

Chers co-présidents,

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des pays et territoires membres du Forum des îles du Pacifique.

Je tiens tout d'abord à féliciter la Norvège et le Cabo Verde pour leur rôle de co-présidents de ce dialogue interactif. Je tiens également à remercier tous les intervenants pour leur présentation instructive.

Nos ressources halieutiques sont vitales pour les moyens de subsistance des populations du Pacifique et du monde entier. Notre région fournit plus de la moitié des besoins en thon de la planète. Les ressources halieutiques offrent de nombreuses possibilités à nos populations, en générant des revenus, en créant des emplois et, surtout, en assurant la sécurité alimentaire.

Il est donc essentiel de protéger cette précieuse ressource contre les menaces de plus en plus nombreuses telles que le changement climatique, la destruction de l'habitat et la pollution marine, pour n'en citer que quelques-unes.

Chers co-présidents,

La préservation de l'habitat de pêche est essentielle à la survie des poissons et des organismes marins. Le Pacifique abrite 25 % des coraux de la planète. L'investissement dans des approches holistiques de la gestion des écosystèmes et l'augmentation de la capacité du Pacifique à gérer les récifs sont essentiels pour l'avenir des îles du Pacifique.

Une approche fondée sur les écosystèmes est cruciale pour la gestion de la pêche côtière. En tant que communauté mondiale, nous devons œuvrer à l'augmentation des investissements et de la recherche pour comprendre les impacts du changement climatique, de la pollution et du niveau de capture sur les habitats et les écosystèmes qui soutiennent les pêcheries importantes de la région.



Chers co-présidents,

Le secteur de la pêche a considérablement évolué au cours de la dernière décennie, ce qui nécessite de nouvelles mesures fondées sur la science, l'innovation et le renforcement de l'interface science / action politique. Nous appelons à un investissement et un soutien renforcés dans les systèmes d'alimentation bleue. Dans le Pacifique, nous espérons également que les connaissances et les observations traditionnelles seront prises en compte dans la gestion des pêches de la région, fondée sur des données probantes.

Chers co-présidents,

En tant que pays du Pacifique, nous nous félicitons de l'accord de l'OMC sur les subventions à la pêche adopté il y a deux semaines, le 17 juin, lors de la douzième conférence ministérielle de l'OMC ou MC12. Nous notons qu'il s'agit d'un résultat partiel portant sur deux formes de subventions nuisibles, à savoir les subventions à la pêche INN (pêche illégale, non déclarée et non réglementée) et aux stocks surexploités, qui nous rapproche de la réalisation de l'objectif 14.6. Toutefois, nous notons également que les travaux se poursuivront à l'OMC pour traiter les subventions à la surcapacité et à la surpêche, ainsi qu'un traitement spécial et différencié approprié et efficace pour les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA), et pour réaliser pleinement l'ODD 14.6 d'ici la 13e Conférence ministérielle.

Chers co-présidents,

Les produits de la pêche et de l'aquaculture restent parmi les produits alimentaires les plus échangés au niveau mondial. Environ 35 à 38 % de la production totale de la pêche et de l'aquaculture est exportée, pour une valeur de 173 milliards de dollars par an.

La majorité de la population de nos îles du Pacifique vit le long des côtes. Pendant la période de Covid, de nombreux travailleurs du secteur informel ayant perdu leur emploi sont retournés dans leur village et ont compté sur les ressources procurées par la mer pour assurer la subsistance de leur famille. Ces populations côtières comprennent principalement des populations indigènes et des communautés locales (IPLC), qui pratiquent également une pêche à petite échelle.

Mais ces communautés sont souvent exploitées en raison de la richesse et de la commodité de leurs ressources marines. Elles sont souvent contraintes de vendre à des prix sous-évalués, afin que les entreprises puissent maximiser leurs profits pour leurs ventes à l'exportation vers des marchés lucratifs à l'étranger. Nous devons améliorer l'accès aux services financiers, notamment aux prêts et aux assurances.



Chers co-présidents,

Nous avons besoin de toute urgence d'un changement de paradigme par rapport à notre façon actuelle de penser, de faire des affaires et de développer, pour placer les écosystèmes et les populations au cœur de nos préoccupations. Nous devons accélérer les innovations et les actions pour faire en sorte que nous vivions et construisions notre avenir en paix et en harmonie avec nos écosystèmes.

En ma qualité de représentant de la Polynésie française,

Je voudrais souligner deux points.

Tout d'abord, la Polynésie française est de plus en plus préoccupée par le problème des DCP dérivants. La pêche à la senne et les DCP dérivants ont toujours été interdits dans notre ZEE, mais les habitants de nos îles voient un nombre croissant de DCP dérivants largués dans les eaux internationales venir s'échouer sur leurs récifs. En plus des dégâts causés aux coraux, les populations doivent gérer ces déchets composés de plastiques, d'électronique et de batteries, qui ne peuvent être traités localement et doivent être envoyés à l'étranger. Par exemple, la dernière campagne de nettoyage sur l'atoll de Rangiroa a permis de récupérer plus de 280 DCP échoués et a coûté près de 120 000 euros.

Il est donc essentiel que les États membres des Commissions thonières soulèvent ce problème auprès des Organisations Régionales de Pêche afin de contrôler le nombre de DCP dérivants et surtout de rendre leur récupération obligatoire.

Le second sujet concerne la gestion des ressources récifales et lagonaires. Si nous reconnaissons qu'à l'échelle mondiale, l'objectif ambitieux de protéger 30% des espaces d'ici 2030 est louable et pertinent, nous espérons qu'il ne détournera pas les efforts concernant les 70% restants.

Nous invitons donc la communauté internationale à mieux reconnaître et promouvoir ce que la Convention sur la Diversité Biologique a appelé les Autres Mesures de Conservation Efficaces (OECM). La Polynésie française défend en effet une vision de l'homme au milieu de son environnement et de la gestion des ressources par les communautés locales. Or, nous constatons que seules les Aires Marines Protégées semblent principalement faire l'objet de promotion aujourd'hui. Pourtant, l'équilibre entre l'Homme et les écosystèmes sera la clé de notre réussite collective. Ce type d'outil de conservation et de gestion doit être promu et rendu éligible à des financements, notamment pour renforcer les compétences au niveau communautaire, pour la collecte de données, les évaluations scientifiques et le suivi de l'efficacité des mesures de gestion.

Je vous remercie.